

CTM

7 novembre 2018

Compte-Rendu



7 novembre 2018



Un petit dernier avant les élections !

Ce CTM programmé budgétaire mais considéré comme technique en l'absence des ministres puisque ceux-ci n'ont pas pu, voulu ? se rendre disponibles pour présenter ce point, est le dernier avant les élections professionnelles. Il était présidé par la Secrétaire générale I. Braun Lemaire. N'aurait été l'annonce brutale concernant le démantèlement des Pôles 3 E le 4 septembre dernier (340 suppressions d'emploi sur 460) et le calendrier voulu par le ministre qui en découle, le contenu de ce CTM se serait limité à voter la cartographie des futurs CHSCT et les questions toujours non réglées IMT, Amiante CHSCT dont certains d'ailleurs seront modifiés dans un avenir très proche compte tenu des évolutions des périmètres de certaines missions, CHSCT qui vont avoir de plus en plus de difficultés à fonctionner et dont le caractère interdirectionnel est de plus en plus compromis. Ce qui n'est pas sans conséquence sur l'avenir de cette politique ministérielle. A l'exception de textes à valider, l'administration est curieusement silencieuse sur ce qui se passe dans les directions ... Pas su, pas pris ! C'est aussi cela la communication Bercy ! Pour autant Solidarités Finances a tenu à faire une déclaration circonstanciée, la secrétaire générale transmettra aux ministres.

Pôles 3 E : les agents ne sont pas de simples « questions d'intendance » !

Ce CTM « technique » est la première occasion, depuis les violentes et brutales annonces de B. Le Maire, d'exposer formellement la situation projetée des 460 agent.e.s du pôle 3E (entreprises, économie, emploi) des DIRECCTE.



Rappel : C'est plus de 75 % d'entre eux qui vont devoir, au gré des postes susceptibles à pourvoir, d'ici fin 2019, tenter

de conserver un attachement géographique et administratif ou devoir postuler sur des missions de la Fonction Publique qui n'auront, dans le même temps, pas été externalisées ou abandonnées via le programme action publique 2022.

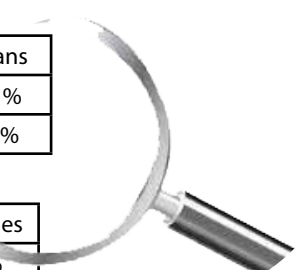
Plus prompt à faire des annonces politiques qu'à porter à la connaissance des fédérations syndicales la teneur du plan social d'accompagnement des agent.e.s, le ministre les plonge dans un dilemme qui va, une fois encore, bouleverser des vies et des familles.

Ce ne sont pas les formules au conditionnel employées dans une fiche décrivant les contours succincts des dispositifs interministériels d'accompagnement sur les mesures indemnitaires, statutaires et sociales qui permettent d'avoir un engagement ferme même si certains aspects sont confirmés dans cette instance. C'est aussi sur table que les représentants syndicaux ont pu prendre connaissance de la cartographie des agent.e.s des ministères économiques et financiers en poste au sein du pôle 3E des DIRECCTE !

	A+	A	B	C
DGE	27	294	75	24
DGT	3	19	13	5

	+50 ans
DGE	44,5 %
DGT	87,5%

	Femmes
DGE	53%
DGT	52,5 %



Il faudra encore et toujours attendre pour entrevoir un projet de protocole d'accord (ou pas), alors que le calendrier avancé ne permet en rien aux agent.e.s de savoir dans quel bassin (d'emploi) «ils vont sauter». La secrétaire générale des MEFs indique être prête à s'engager. Les fédérations syndicales aussi, dès qu'elles connaîtront formellement le périmètre de la réforme, l'ensemble des tenants et aboutissants du dispositif d'accompagnement des agent.e.s, l'organisation et le fonctionnement du service régional économique à créer (avec 120 agent.e.s). Elles attendent l'ouverture de négociations ministérielles permettant de bonifier les droits des 340 agents des MEFs (DGE, DGTrésor et d'AC).

Pour **Solidaires Finances**, cette méthode ressemble étrangement aux pratiques d'actionnaires qui, sans scrupule, ne visent qu'à maintenir et accroître leur investissement en se délestant à coût réduit de femmes et d'hommes

dont les missions sont pourtant loin d'être secondaires.

Il s'agit notamment de «valoriser» les ressources humaines, la compétitivité et l'innovation en vue de développer l'activité et l'emploi (actions en faveur des territoires, des branches professionnelles, des entreprises, des actifs), de favoriser l'accès et le retour à l'emploi, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des personnes les plus exposées au risque d'exclusion du marché du travail et venir en aide aux entreprises en difficultés...des gens « qui ne sont rien » !

Il y a donc bien la parole politique pour limiter, dans les médias, l'écho des fermetures d'entreprises et, a contrario, les actes politiques qui mettent en extinction la politique industrielle et les emplois en France. Cette volonté de la puissance publique de déléguer, voire d'abandonner toute politique industrielle, est celle du principe de la start-up : ça fonctionne, c'est bien !

Dans le cas contraire, l'action publique se résumera à un interventionnisme restreint de l'État sauf, peut-être, pour quelques secteurs « prioritaires » où l'État aura les plus grandes difficultés, faute de connaissance du tissu local ou des filières, à combattre les défaillances du marché, d'autant qu'il est dans l'incapacité d'identifier précisément les secteurs porteurs et les distorsions de concurrence.

Que restera-t-il de la DIRECCTE ?

Voilà une question que **Solidaires** s'impatiente de poser aux Ministres M. Penicaud et B. Le Maire dans un comité technique interministériel conjoint. Les agents doivent encore attendre les arbitrages du Premier ministre sur la portée et les remontées des préfets de région en application des circulaires du 24 juillet 2018 relatives à l'organisation territoriale des services publics et la déconcentration et l'organisation des administrations centrales.

CSRH Douane à Bordeaux

Depuis la création de ce service en 2014, les agent.e.s n'ont cessé de dénoncer les conditions de travail dégradées qui y règnent : « Application informatique SIRHIUS inadaptée, ambiance thermique pénible, surcharge et complexité du travail, travail sur écran perpétuel, ... générant une rotation des effectifs importante, seule solution pour les agents de s'extraire de cette situation mais sans pour autant que l'administration cherche des solutions sauf celle consistant à renforcer « un management tatillon et rigide ».

En juillet dernier à l'initiative de l'inter-syndicale une pétition revendiquant une reconnaissance spécifique (déjà intervenue en 2015 et 2016 par l'octroi d'une prime) pour les agent.e.s du Centre de Services RH de Bordeaux, compétent pour l'ensemble des agents DGDDI a été lancée et majoritairement signée. La seule réaction de l'administration... des menaces de sanctions... D'où la demande d'inscription de ce point par l'ensemble des fédérations. La Secrétaire générale a indiqué que le dossier n'avait pas été porté à sa connaissance par la direction concernée. C'est maintenant chose faite. Une réponse devrait être apportée à l'issue d'un point SG /DGDDI.

Enquêtrices de l'Insee

Rappel : Avec 83 % de femmes, seules 35 % des enquêtrices sont en CDI à temps complet. Une enquêtrice à temps plein gagne en moyenne 1 500 euros par mois, encore faut-il qu'elle soit à temps plein ! Une enquêtrice sur deux possède un contrat à temps incomplet et 1/3 d'entre elles sont en CDD. Il faut rajouter à cette maigre rémunération les frais de remboursements des repas et surtout des déplacements, dégressifs au-delà de 10 000 km, non adaptés à des personnels en déplacement permanent sur le terrain et ce d'autant plus avec la hausse des prix des carburants.

Aussi, des actions sont en cours depuis plusieurs mois à l'initiative de l'inter-syndicale SUD-CGT-FO. Malgré plusieurs rencontres avec les responsables de l'INSEE, le SG et notamment le ministre celui-ci déclarant que « l'on ne doit pas payer pour travailler » le dossier est toujours en panne ! Pour **Solidaires Finances** cet attentisme est inacceptable et méprisable... Les enquêtrices ne bénéficient pas de voitures de fonction, elles !

La demande de réunion quadripartite doit se tenir au plus vite et enfin avec un contenu favorable aux enquêtrices !

Pour résumé, un CTM qui ne restera pas dans les annales. Toujours pas de réponse sur l'IMT ni sur l'amiante et notamment la reconnaissance de l'exposition des agent.e.s ayant travaillé au Tripode. Tout cela est renvoyé à plus tard, à une décision interministérielle ... (une de plus) et au moins disant budgétairement.

Quant à la réorganisation du secrétariat général et ses conséquences sur l'avenir des politiques ministérielles, abordées au travers de l'information du CHSCT administration centrale sans aucune autre information, il semble bien qu'il s'agisse bien d'une marche en arrière par rapport à la réorganisation précédente (2009-2010) qui avait consisté à absorber alors la DPAEP (ex DRH) et les services logistique et informatique (les SEP 1 et 2), voire le SIRCOM, dans un grand SG.

Désormais, il y a structuration du SG en tant que tel autour d'un noyau dit Cabinet dans la perspective des mises en oeuvre CAP 22. Nouveau noyau stratégique ? La question qui se pose n'est-elle pas celle de l'abandon progressif (délégation ?, déconcentration ?) des activités de gestion et de logistique stricto sensu ? Les activités non stratégiques justement et qui emploient le plus gros des troupes de l'administration centrale à propos de ce projet de réorganisation.

*Un CTM néanmoins qui en dit long sur la conception du dialogue social à l'oeuvre et que certain.e.s voudraient pérenniser en cette fin de mandature. Un dialogue social d'acceptation et de renonciation. Pour sa part, **Solidaires Finances**, fidèle à ses engagements vis à vis des agent.e.s, n'acceptera pas ce rôle. En ce sens, les élections professionnelles à venir seront un message fort qui sera envoyé à nos responsables politiques.*

